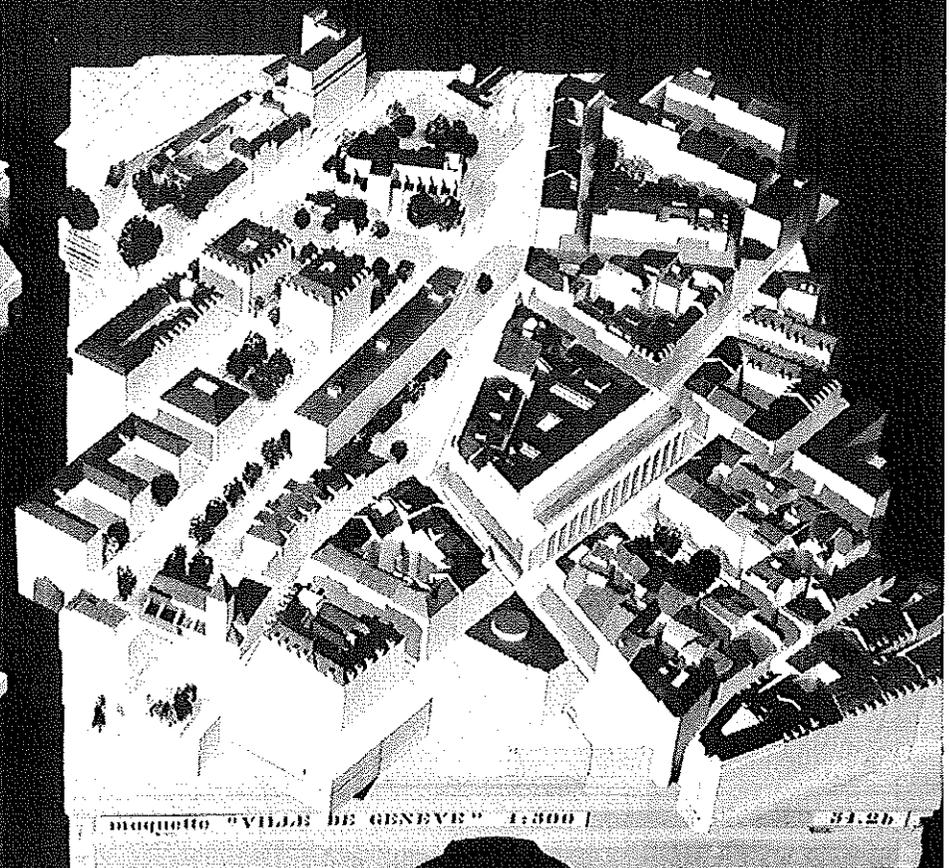
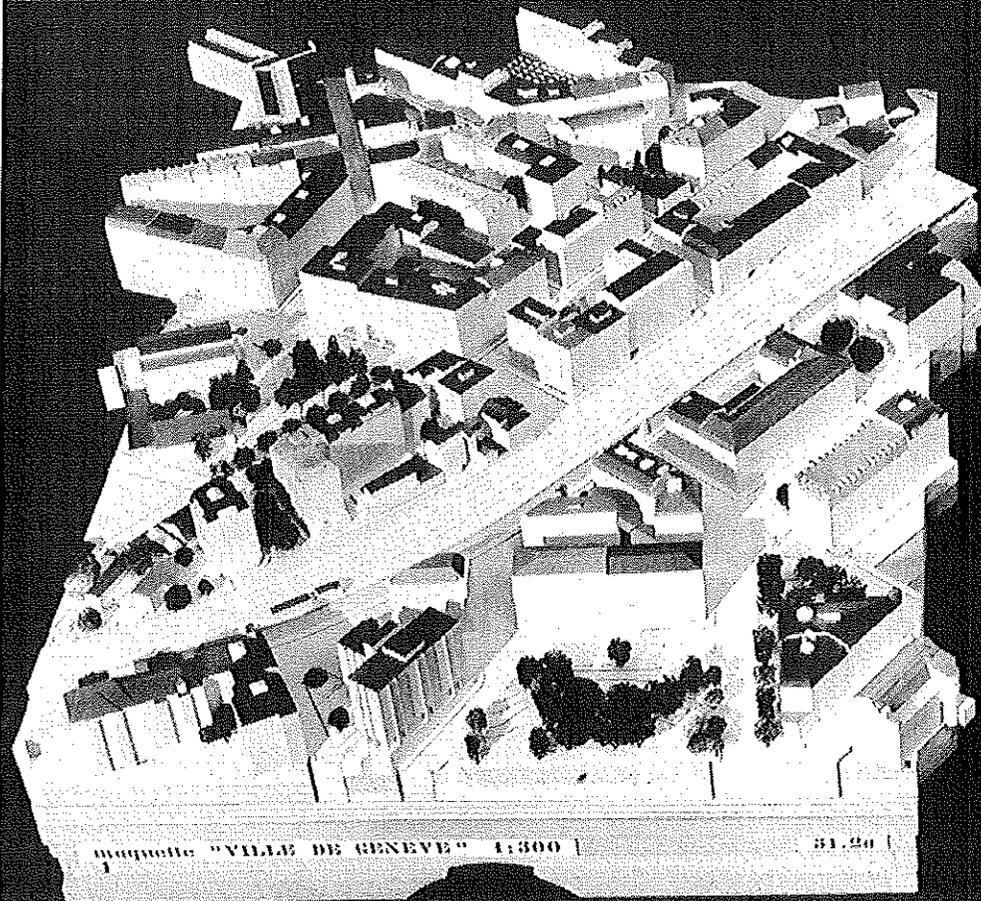


Digitalisation des plans d'exécution de la maquette de la Ville de Genève
Présentation du Service d'urbanisme du 26 août 2009 à la commission des finances relative à la PR-717

une maquette

- 1983: début de la construction de la maquette
- 1984: création du Service d'urbanisme de la Ville de Genève
- la maquette est inscrite dans les missions du Service d'urbanisme
- la maquette recouvre tout le territoire de la ville, soit 5km par 6km
- la maquette est évolutive; un chantier qui suit l'évolution de la ville
- la maquette est un outil de travail et une base de données

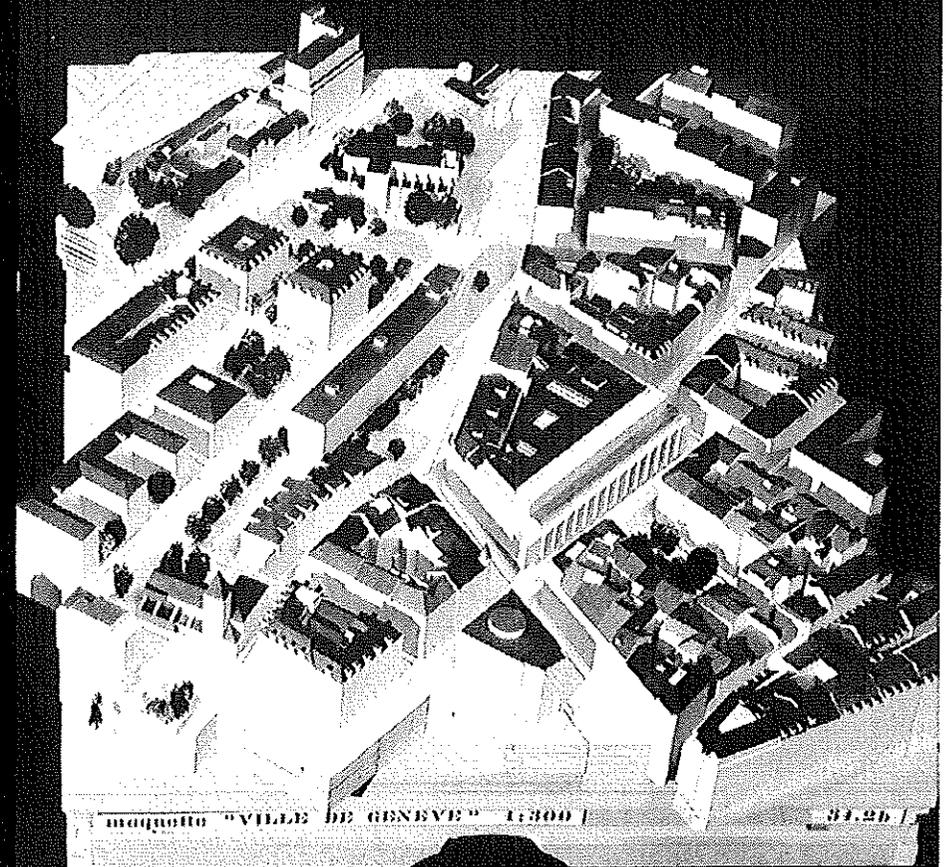
caractéristiques



Digitalisation des plans d'exécution de la maquette de la Ville de Genève
Présentation du Service d'urbanisme du 26 août 2009 à la commission des finances relative à la PR-717

caractéristiques

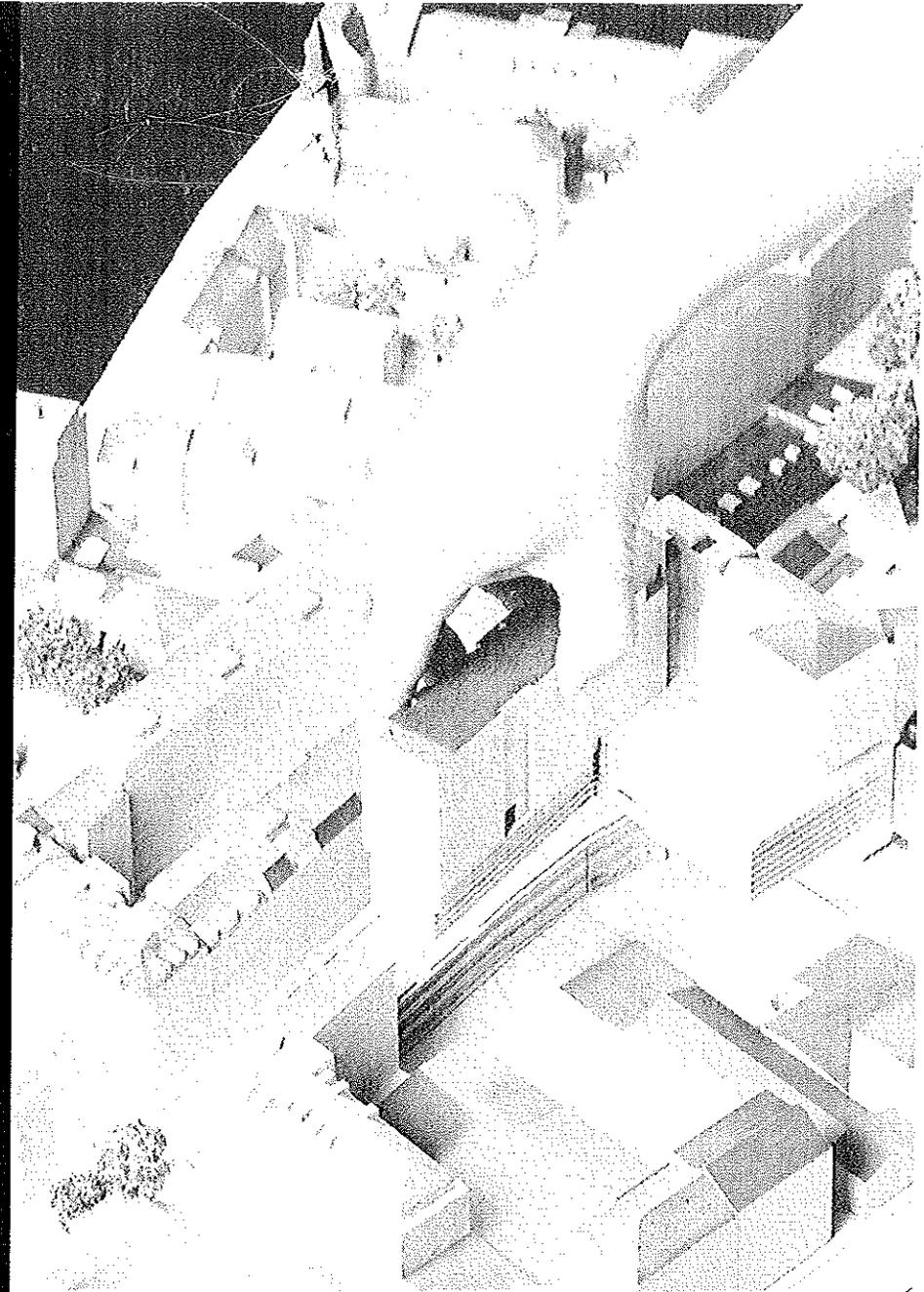
- 146 modules de 60 par 80cm
une ellipse d'environ 10m par 12m



Digitalisation des plans d'exécution de la maquette de la Ville de Genève
Présentation du Service d'urbanisme du 26 août 2009 à la commission des finances relative à la PR-717

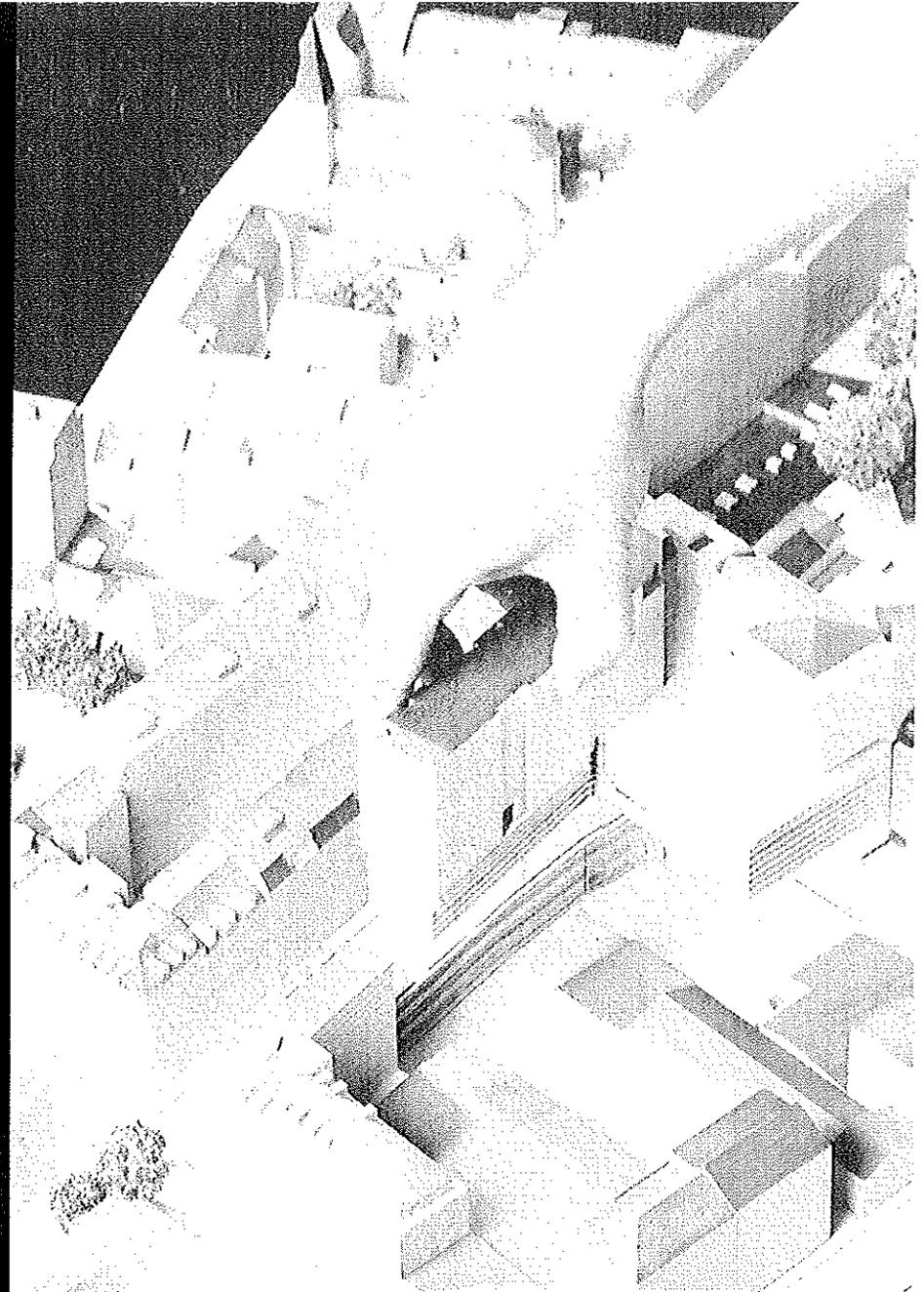
caractéristiques

- 146 modules de 60 par 80cm
une ellipse d'environ 10m par 12m
- échelle 1:500
1m de ville=2mm en maquette



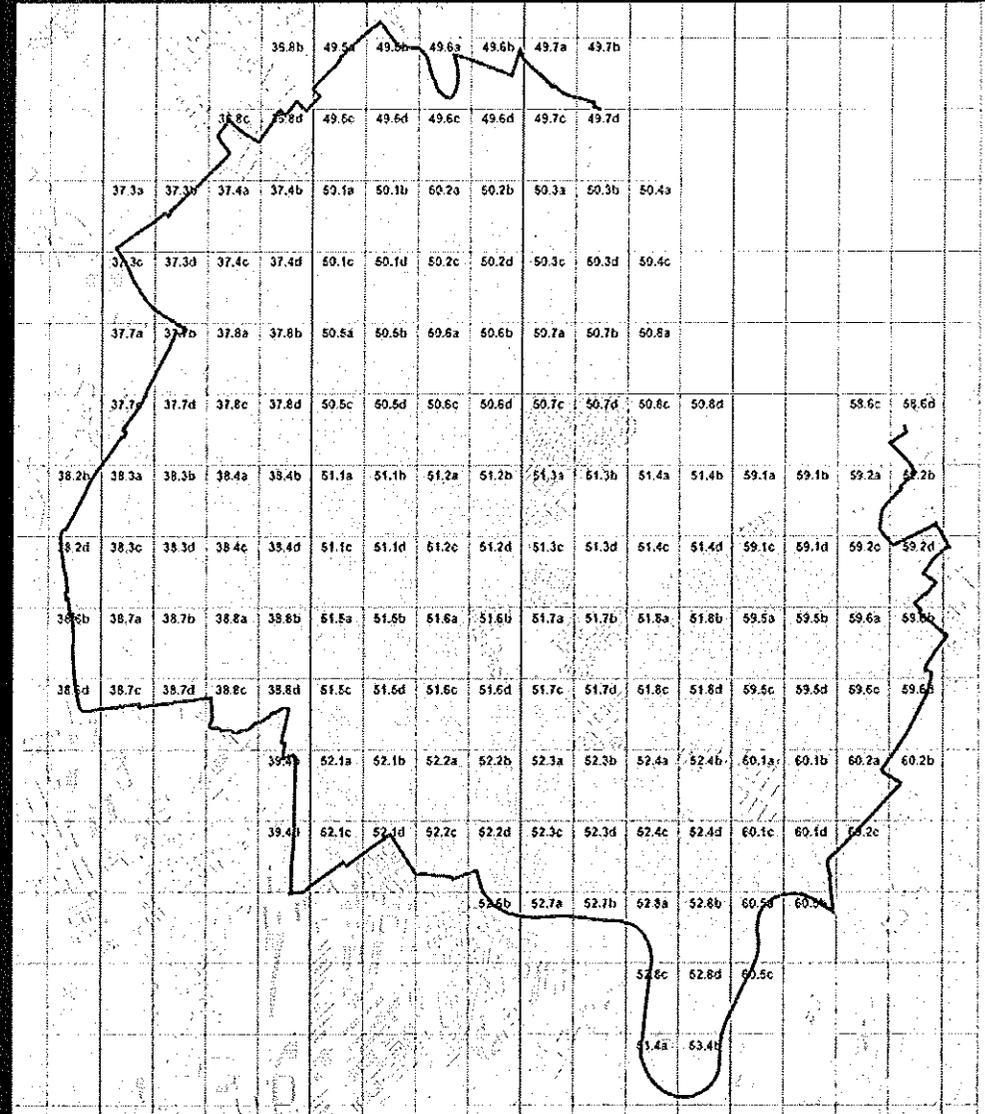
caractéristiques

- 146 modules de 60 par 80cm
une ellipse d'environ 10m par 12m
- échelle 1:500
1m de ville=2mm en maquette
- maquette puzzle
Chaque module est un emboîtement
de pièces démontables, les îlots

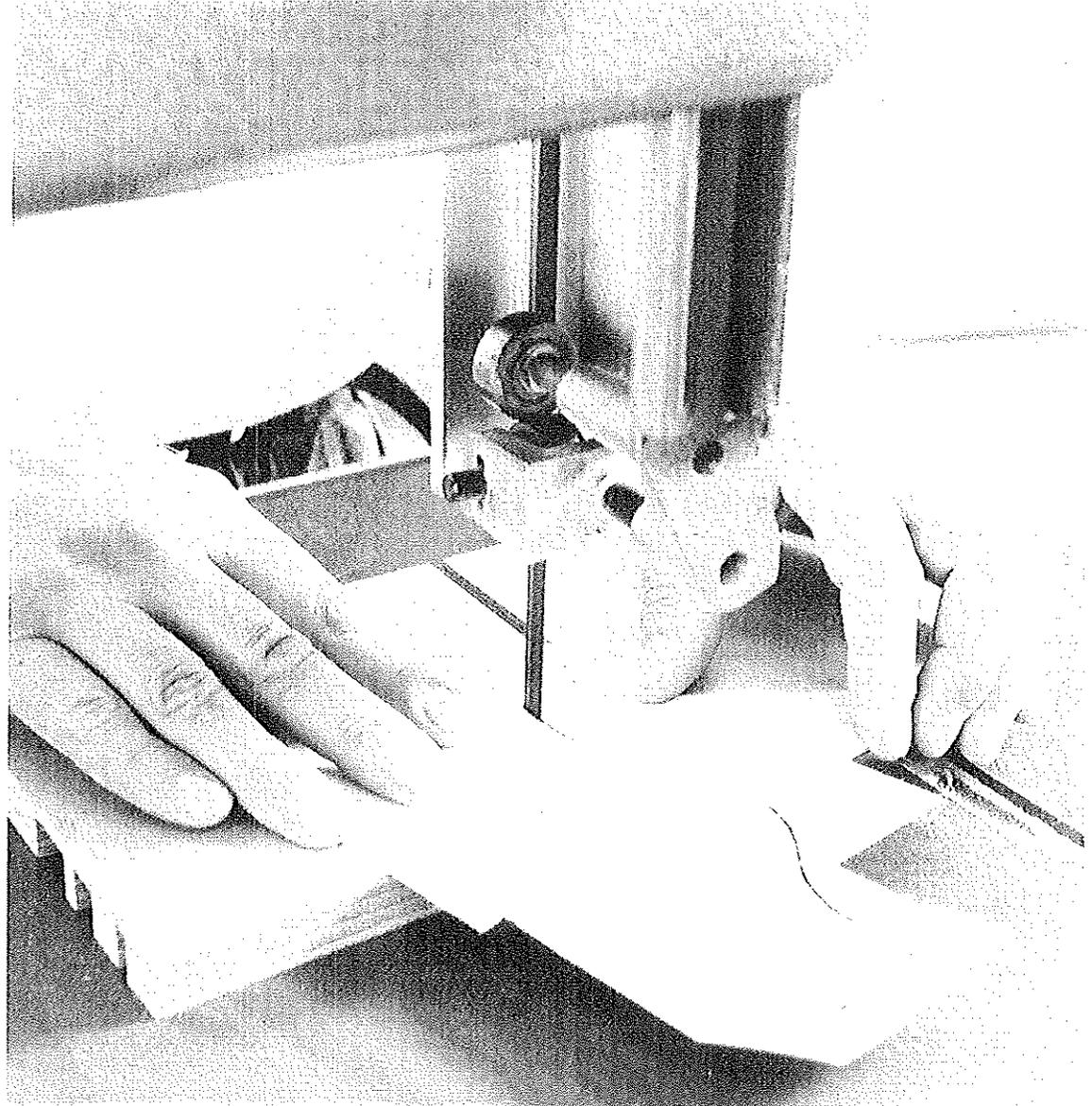


caractéristiques

- 146 modules de 60 par 80cm
une ellipse d'environ 10m par 12m
- échelle 1:500
1m de ville=2mm en maquette
- maquette puzzle
Chaque module est un emboîtement de pièces démontables, les îlots
- la maquette est actuellement réalisée à 87%



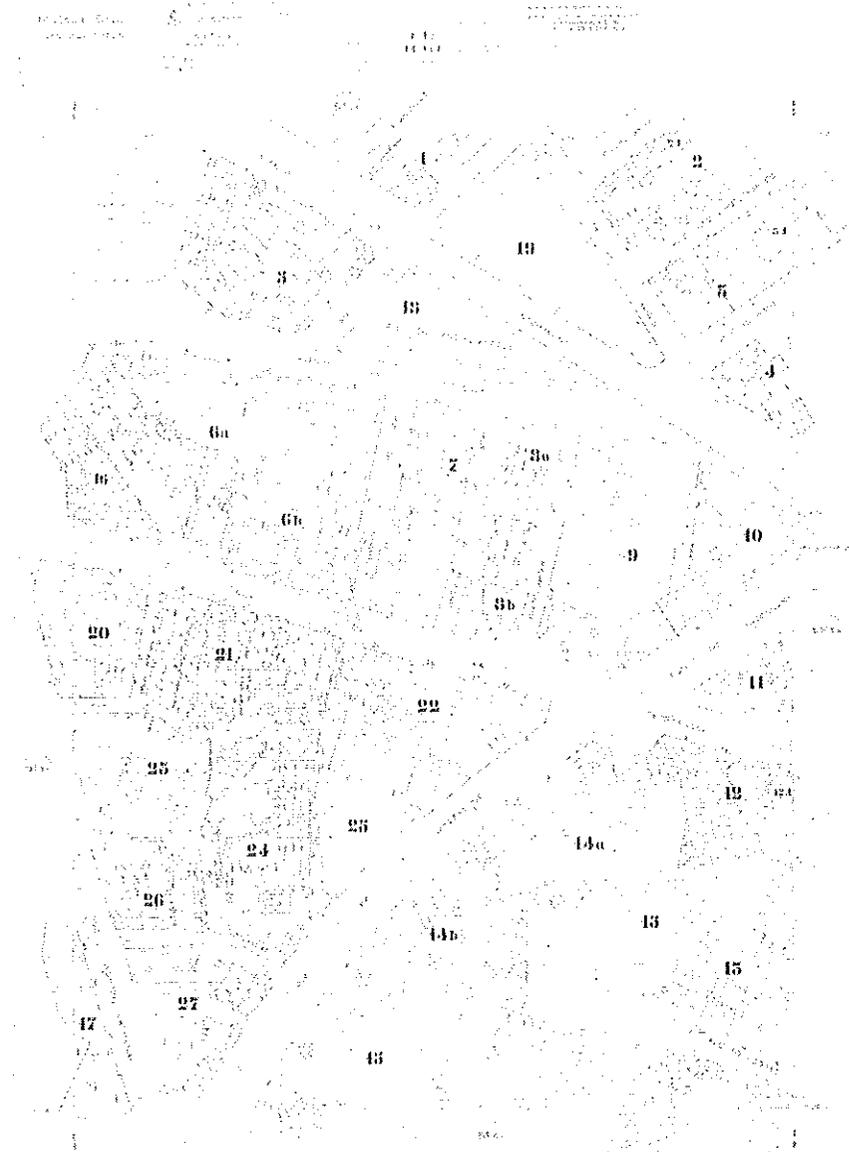
fabrication



Digitalisation des plans d'exécution de la maquette de la Ville de Genève
Présentation du Service d'urbanisme du 26 août 2009 à la commission des finances relative à la PR-717

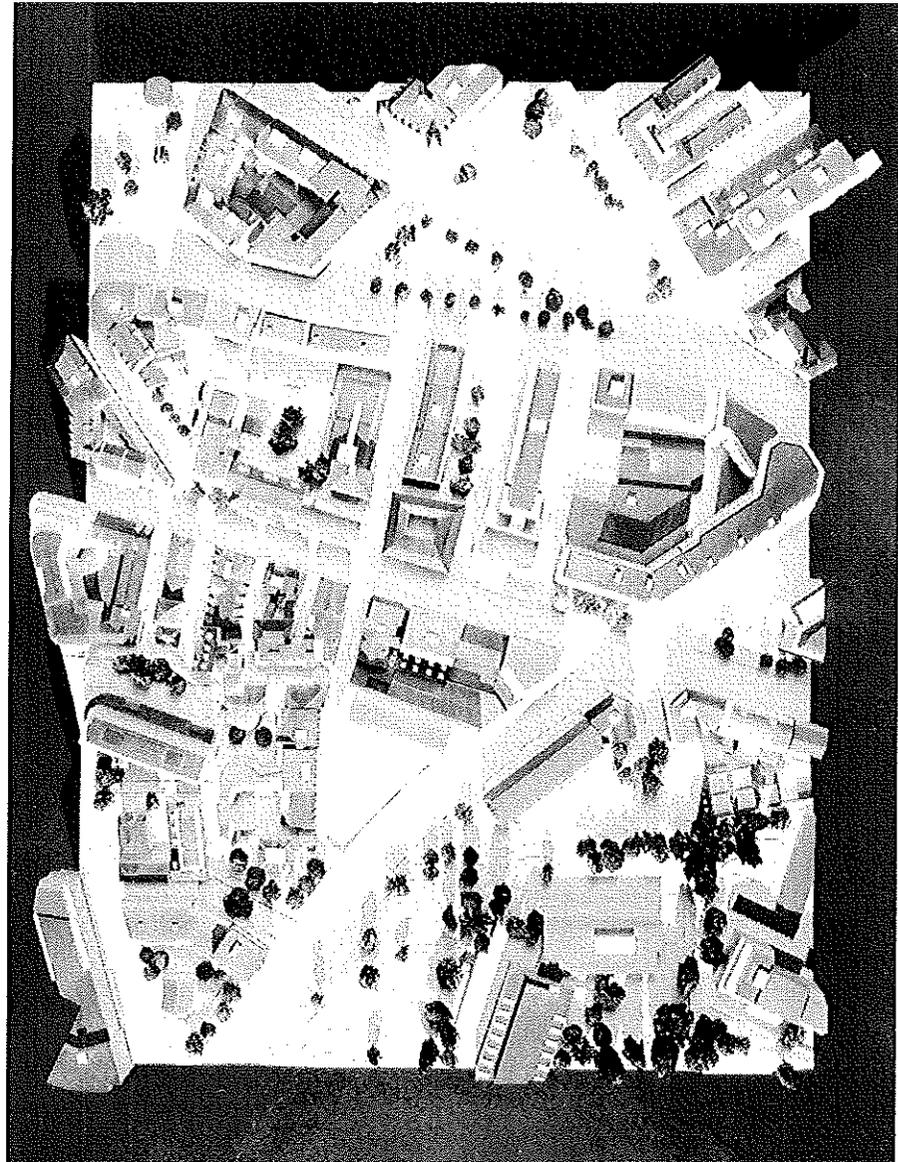
fabrication

- Chaque module est réalisé sur la base d'un plan d'exécution élaboré au Service d'urbanisme
- Le plan d'exécution est une synthèse entre le plan cadastral et des relevés photogrammétriques
- Le plan d'exécution veille à l'ajustement de chaque module avec ses voisins et définit le découpage des pièces amovibles



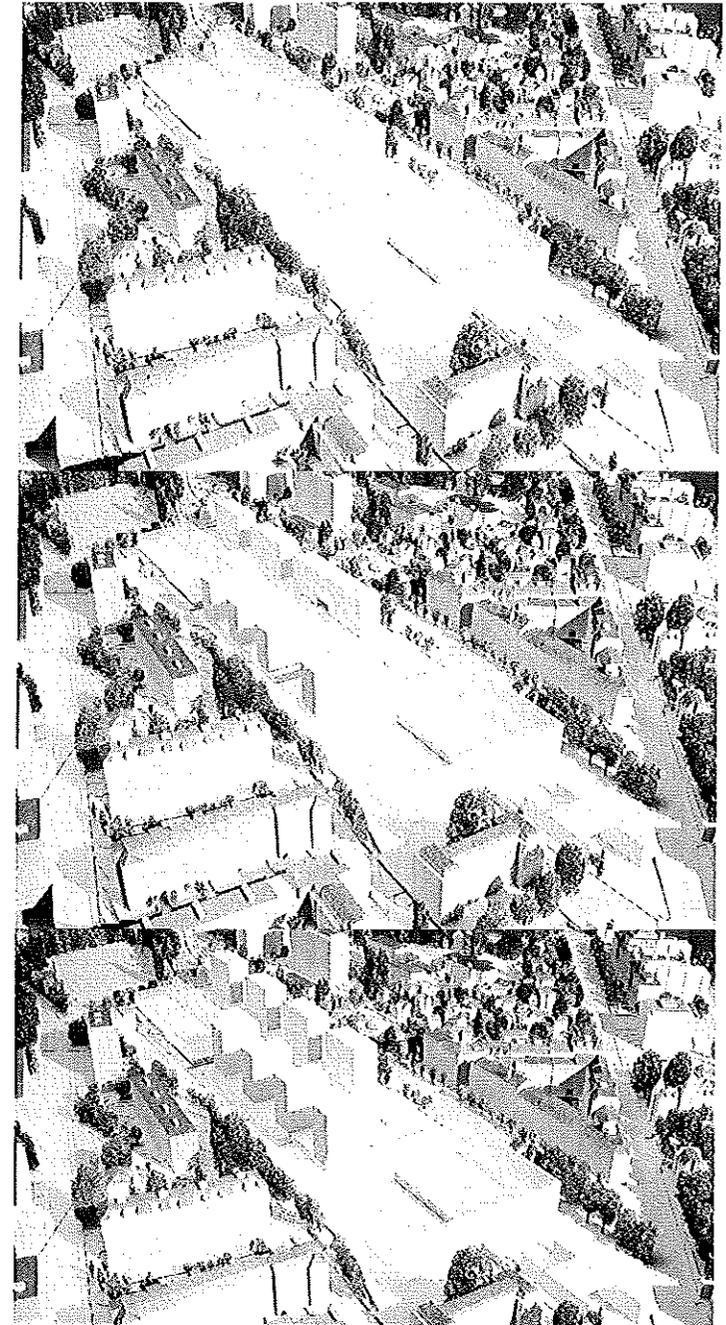
fabrication

- Chaque module est ensuite construit par des ateliers de maquettistes indépendants d'après les plans d'exécution et dans le respect d'un cahier des charges
- Le service d'urbanisme suit les mandats et veille au respect du cahier des charges
- Le Service d'urbanisme est chargé de la mise à jour des plans et des modules, ainsi que de la confection des maquettes d'étude



missions

- outil de projet



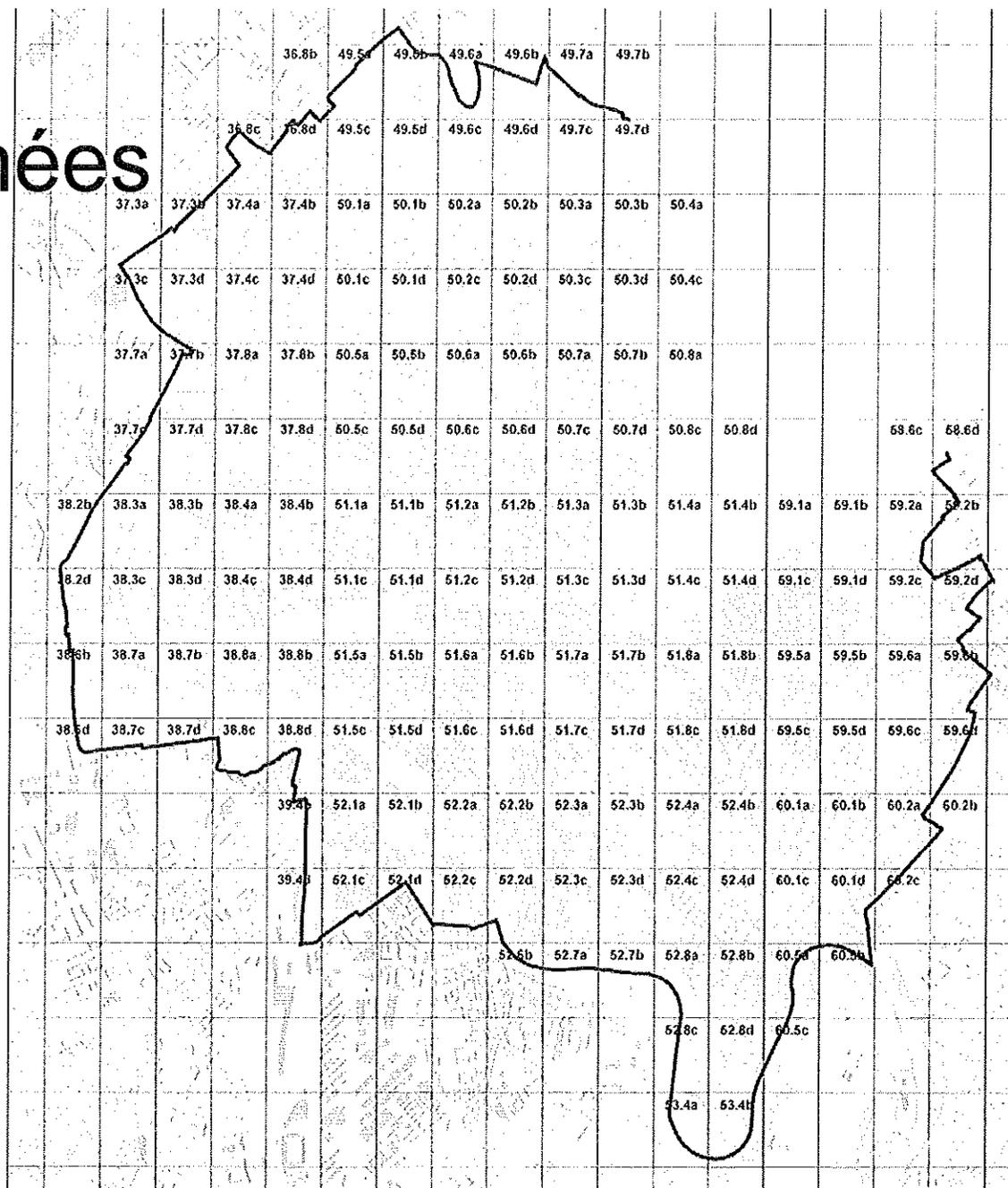
missions

- outil de projet
- outil de communication
- base de données



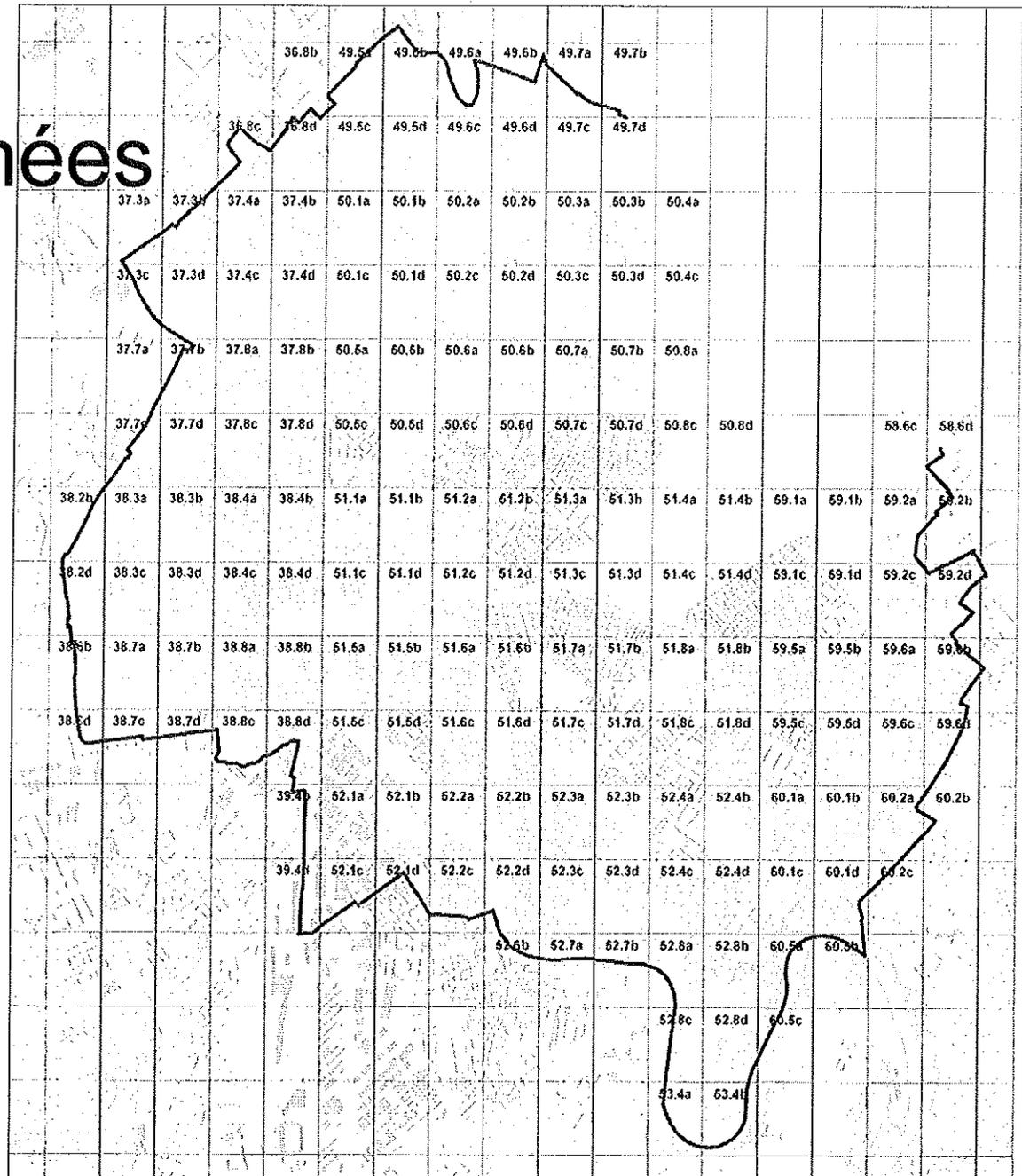
base de données

- 146 plans

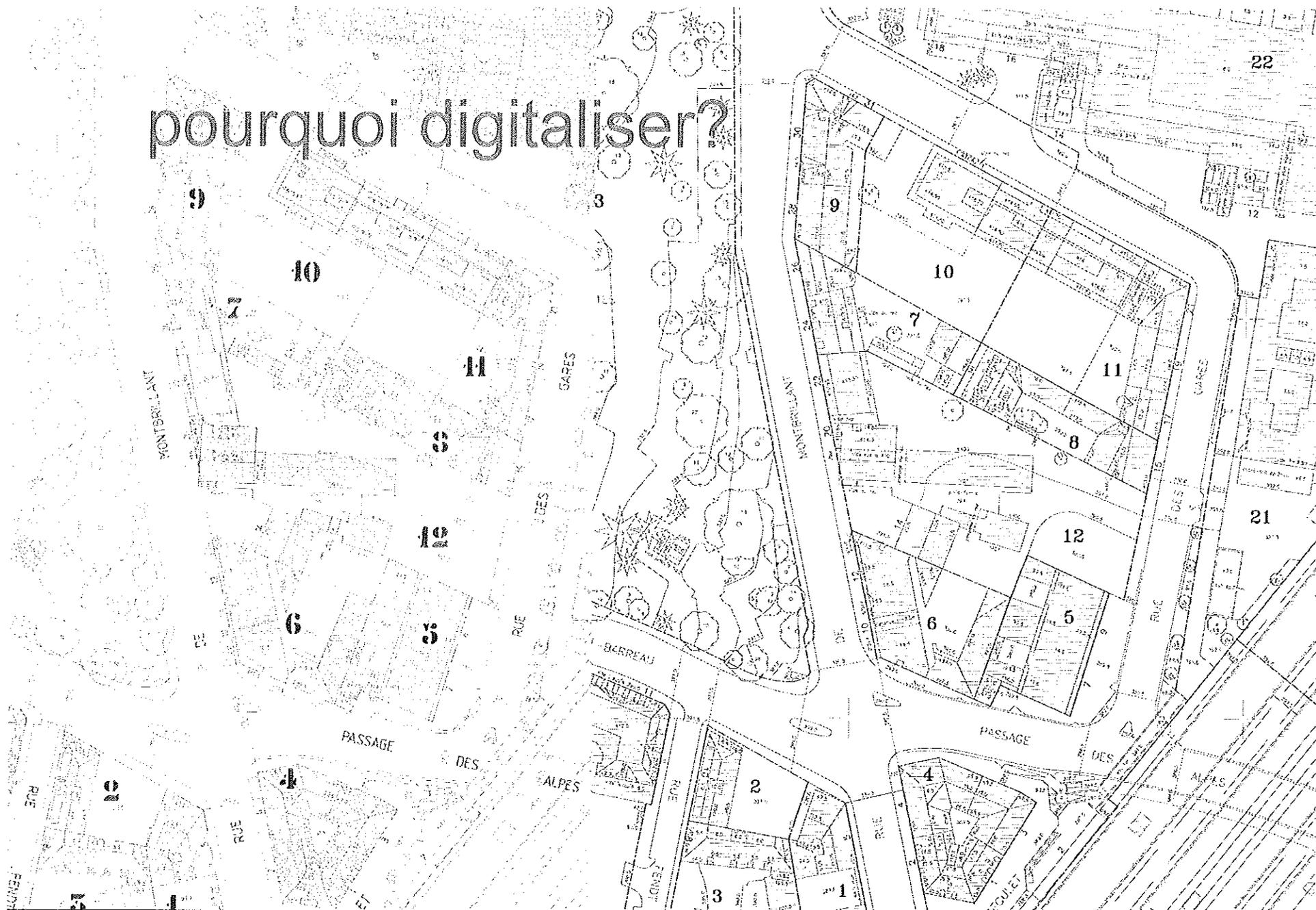


base de données

- 146 plans
- 27 plans informatisés
- 119 plans à la main
à digitaliser



pourquoi digitaliser?



pourquoi digitaliser?

- uniformiser les données générées par tous les plans d'exécution
- faciliter la transmission et l'utilisation des données
- faciliter la mise à jour des plans d'exécution et donc de la maquette
- alimenter la future plateforme officielle de la Ville de Genève XCAD.ch

projet de digitalisation

- par mandat externe suite à un appel d'offre public
- Le Service d'urbanisme est chargé de l'élaboration d'un cahier des charges, du suivi du mandat et du calendrier
- coût:
digitalisation de 119 plans au prix moyen de 4000.-/le plan, soit 476000.-
- programme des travaux:
dès 2010, réparti sur 4 ans

projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes ;

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 476'000 francs destiné à la digitalisation de 119 plans d'exécution des modules existants de la maquette de la Ville de Genève (échelle 1 :500e).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 476'000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2018.